



CHUGOKU
MARINE PAINTS
 WWW.CHUGOKUPAINTS.COM

SEAJET SATIN VARNISH

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

CHUGOKU PAINTS B.V

Postbus 73
 4793 ZH Fijnaart
 TEL +31-167-526100
 FAX +31-167-522059

Les Pays Bas

APPLICATION: Peinture et/ou produit similaire.

Code de produit: 585AZ

Imprimés: 05-07-2006

Date de la révision: 12-01-04

No.DE TELEPHONE D'URGENCE:

+31 653 760 129

+31 651 677 058

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE:

Noms	EG-no.	gamme de symbole concentr.	Phrases R
NAPHTE HYDROGÉNÉ	265-150-3	25-50 Xn,N	10-38-51/53-65-

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

R10 Inflammable.

R38 Irritant pour la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

Pour de plus amples détails concernant la santé et l'environnement, voir sections 11 & 12.

4. PREMIERS SECOURS

En général:

Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire absorber par la bouche à une personne inconsciente.

Inhalation:

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos, si la respiration est irrégulière

ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Ne rien faire absorber par la bouche. Si la

personne est inconsciente, placer en position de récupération et faire appel à un médecin.

Contact avec les yeux:

Irriguer copieusement avec de l'eau douce et propre durant au moins 10 minutes en maintenant les

paupières écartées et faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon ou bien utiliser un

nettoyant reconnu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

SEAJET SATIN VARNISHImprimés: 05-07-2006
Date de la révision: 12-01-04**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****Moyens d'extinction:**

Recommandés: mousse résistent aux alcools, CO2, poudres
à ne pas utiliser: jet d'eau. Ne pas utiliser d'extincteurs à eau sur des produits contenant de la poussière de zinc.

Recommandations:

Un incendie produira une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Des appareils respiratoires appropriés peuvent être requis.
Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTALE

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. Sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer dans des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Empêcher toute pénétration dans les égouts ou coups d'eau.

Nettoyer de préférence avec un détergent; éviter l'utilisation de solvants.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation:**

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent répandre le long de sol et former des mélanges explosives avec l'air. Empêcher la création des concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Le produit ne devrait être utilisé que dans les locaux dépourvus de toutes flammes nues ou autres sources d'ignition. L'équipement électrique devrait être protégé de façon appropriée.

La préparation peut se charger électrostatiquement: mettre toujours à terre lors de transvasements.

Les ouvriers porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être en matériaux conducteur.

Garder les emballages solidement fermés et les éloigner de sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.

Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Éviter le contact avec les yeux et la peau ainsi que l'inhalation des vapeurs et brumes pistolage.

Il devrait être interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où préparation est utilisée.

Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression et toujours conserver la préparation dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Conserver les réglementations de la protection du travail.

Application: Pistolet Air, brosse, rouleau (Voir aussi le bulletin d'information technique)

Stockage:

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Stocker conformément à mesure législative en vigueur.

Stocker dans un endroit sec, bien ventilé, tenir éloigné de toutes sources d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe.

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que du matériaux fortement acides ou alcalins.

Ne pas fumer. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Stocker entre 0°C et 40°C.

SEAJET SATIN VARNISH

Imprimés: 05-07-2006

Date de la révision: 12-01-04

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE**Mesures d'ordre technique:**

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Si ceci n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvant sous les valeurs limites d'exposition, des appareils respiratoires appropriés doivent être portés.

Valeurs limites		(NL)	(GB)	(E)	(F)	(D)	(S)	(I)	A P
NAPHTE HYDROGÉNÉ	8hr ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-
	15m ppm/mg/m ³	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-/-	-

The Netherlands - TGG = Tijd Gewogen Gemiddelde (8u/15 min.) MAC-waarden, U.K. - TWA = Time Weighted Average (8h/15 min.) HSE EH40 Exposure Limits, España - VLA = Valores de Exposición Diaria (ED-8hr) & Exposición de Corta duración (CD-15m) La Comisión de Higiene y Seguridad, France - VME = Valeur Moyenne d'Exposition (8hr) & VLE = Valeur Limite d'Exposition calculée sur une courte durée (15m) le Ministère du Travail, Deutschland - Aussetzung - 8 Std/15 min.) MAK-Grenzwerten, Sverige - NGV = Nivågränsvärde (8t) & KTV = Korttidsvärde (15m) Arbetsklyddsstyrelsens Hygieniska Gränsvärd, Italia - TLV = Threshold Limit Value (Lungo termine 8 ore/Breve Termine 15 m) Commissione ACGIH-American Conference of Governmental Industrial Hygienists.

AP = Absorption par le Peau; H: Risque d'absorption par la peau.

Protection individuelle:**Protection respiratoire:**

Il est essentiel de porter un appareil respiratoire autonome lors de l'application de ce produit au pistolet si l'exposition de l'applicateur ou des personnes alentours ne peut pas être maintenue en-dessous des limites d'exposition professionnelle et que les contrôles et méthodes techniques professionnelle et que les contrôles et méthodes techniques ne peuvent pas être raisonnablement améliorés, par ex. avec un système d'air comprimé ou un masque équipé de filtres appropriés, A2 pour vapeurs organiques (combiné avec un filtre à poussière P3).

Protection des mains:

Lors de contacts répétés ou prolongés, porter des gants. Les gants Viton offrent une bonne protection contre les contacts intenses avec la plupart des solvants, par ex. lors d'une immersion totale dans le solvant. Les gants en nitrile offrent une bonne protection pendant l'application au pistolet. Suivant l'intensité du contact avec le produit lors de l'application et la marque, les gants doivent être remplacés plus ou moins souvent ; consulter le fournisseur des gants pour de plus amples détails. Temps de pénétration des gants en nitrile : méthyléthylcétone 7 min, Toluène 26 min, Xylène 53 min, Méthylisobutylcétone 4 min, White Spirit >480 min et alcool isopropylique >480 min. Les crèmes protectrices peuvent aider à la protection des parties exposées de la peau mais elles ne peuvent pas se substituer à une barrière physique intégrale. Il ne faut pas utiliser de crème après l'exposition au produit.

Protection des yeux:

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides.

Protection de la peau:

Le personnel devrait porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistent à haute température. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devraient être lavées.

Protection de l'environnement: voir section 12

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHEMIQUES

Etats physique: Visqueux	Poids spécifique: 0,85 g/cm ³	Point d'éclair: 41 °C	Solubilité dans l'eau: Pas soluble
Viscosité ISO Cup 6: 35s	Viscosité Ford Cup 4: 130s	Limite inférieure d'explosion:	
NAPHTE HYDROGÉNÉ		N.A.	Persistance et biodégradabilité dans l'eau: Aucunes données disponibles
			Bioaccumulation: Aucunes données disponibles

SEAJET SATIN VARNISHImprimés: 05-07-2006
Date de la révision: 12-01-04**10. STABILITE ET REACTIVITE**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7. Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégeger des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote. Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matériaux fortement acides ou alcalins afin d'éviter des réactions exothermiques.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets adverses pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, effets nuisible sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans le cas extrêmes, perte de conscience. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatitis non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme. Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.




12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts ni dans les cours d'eau. La préparation a été examinée suivant la méthode conventionnelle de la Directive des Préparations Dangereuses (1999/45/CE) et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2, 9 et 15 pour plus de détails.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Les déchets et les emballages usagés doivent 08 01 11.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID Classe: 3	Risque secondaire: -	Groupe d'emballage: III	
Numéro ONU: 1263	Hazard Identification Number: 30		
Désignation Officielle de la marchandise: Peintures			
IMDG Classe: 3	Risque secondaire: -	Groupe d'emballage: III	
Numéro ONU: 1263			
Désignation Officielle de la marchandise: Peintures			
Polluant Marin: P	Marine Pollutant Substance(s): NAPHTE HYDROGÉNÉ		
EMS: F-E, S-E			
Dispositions spéciales: 163, 223, 944, 955			
IATA Classe: 3	Risque secondaire: -	Groupe d'emballage: III	
Numéro ONU: 1263	Dispositions spéciales: A3, A72		
Désignation Officielle de la marchandise: Peintures			

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail de l'IMDG pour la mer et du IATA pour le transport par air.

SEAJET SATIN VARNISHImprimés: 05-07-2006
Date de la révision: 12-01-04**15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

Aux termes de Directive Préparations Dangereuses 67/548/EEC et 1999/45/EC.

Le produit est étiqueté comme suit:

Classe de danger: Xi,N



R10 Inflammable.
R38 Irritant pour la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

S02 Conserver hors de la portée des enfants.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
S57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S23 Do not breath vapor/spray.
S38 In case of insufficient ventilation, wear suitable respiratory equipment.

16. L'AUTRE INFORMATION

R10 Inflammable.
R38 Irritant pour la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.
R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de: arrêté du 21/02/1990.

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations tant de la CPE que nationales et communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementation locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.